

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

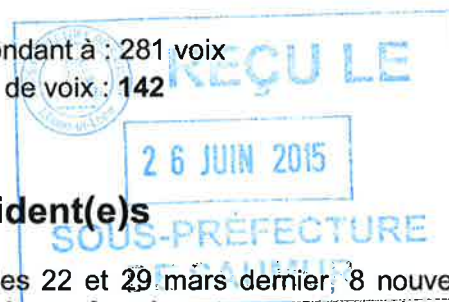
Séance du samedi 20 juin 2015

Le samedi 20 juin 2015, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Varennes-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 12 juin 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 181 correspondant à : 281 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **62** Nombre de voix : **142**

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky GELINEAU



Election de deux-vice président(e)s

Le président informe que suite aux élections départementales des 22 et 29 mars dernier, 8 nouveaux conseillers départementaux (et leurs suppléants) ont été désignés conformément aux statuts de notre syndicat mixte pour représenter les départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire.

Deux délégués titulaires sont par ailleurs désignés par chacun des conseils départementaux pour siéger au Bureau du Parc.

Sont ainsi désignés au Comité syndical et au Bureau du Parc :

Conseil départemental d'Indre-et-Loire :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine CHAIGNEAU	Monsieur Jean-Marie CARLES
Monsieur Eric LOIZON	Monsieur Patrick MICHAUD
Monsieur Etienne MARTEGOUTTE	Madame Pascale DEVALLÉE
Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO	Madame Sylvie GINER

Conseil départemental de Maine-et-Loire :

Titulaires	Suppléants
Madame Brigitte GUGLIELMI	Monsieur André MARCHAND
Monsieur Laurent HAMON	Madame Françoise DAMAS
Madame Marie-Josèphe HAMARD	Monsieur Noorudine MUHAMMED
Madame Marie SEYEUX	Monsieur Guy BERTIN

Mesdames Martine CHAIGNEAU et Brigitte GUGLIELMI, Messieurs Eric LOIZON et Laurent HAMON ont été désignés au Bureau du Parc.

Il convient donc au Comité syndical d'élire parmi ces deux conseillers représentant leur Département au Bureau un(e) vice-président(e), chaque département disposant d'une vice-présidence.

Monsieur Eric LOIZON est candidat à la Vice-Présidence du Parc pour le Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Madame Marie SEYEUX précise que Monsieur Laurent HAMON est absent ce jour mais qu'il est candidat au poste de Vice-président, pour le Conseil départemental de Maine-et-loire, qu'il fait partie de la Commission Environnement et Cadre de Vice et connaît bien l'ensemble du territoire du Parc.

Au vu de ces seules candidatures, Monsieur Benoit BARANGER, propose de recourir à l'élection à main levée conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Cette proposition de vote à main levée étant adoptée à l'unanimité, Benoit BARANGER propose de passer au vote.

Monsieur Eric LOIZON est élu à la majorité moins une abstention représentant 12 voix.

Monsieur Laurent HAMON est élu à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le **25 JUIN 2015**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 20 juin 2015

Le samedi 20 juin 2015, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Varennes-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 12 juin 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 181 correspondant à : 281 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 62 Nombre de voix : 142
Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky GELINEAU



Ouverture d'un poste d'emploi permanent d'adjoint technique

Monsieur le Président expose que Monsieur Alain DURAND a informé le Parc de son intention de ne plus partir en retraite et de poursuivre ses fonctions jusque dans le courant de l'année 2016.

Il est donc nécessaire d'ouvrir un poste d'emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe. L'ouverture d'un poste en contrat d'avenir est toutefois maintenue au 1^{er} janvier 2016 pour permettre un tuilage.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'emploi permanent d'adjoint technique.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le **25 JUN 2015**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 20 juin 2015

Le samedi 20 juin 2015, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Varennes-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 12 juin 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 181 correspondant à : 281 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 62 Nombre de voix : 142
Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky GELINEAU



Ouverture d'un emploi temporaire d'agent d'accueil contractuel sur un emploi non permanent pour une durée de deux mois

Monsieur Benoît BARANGER rappelle que les agents d'accueil de la Maison du Parc sont mobilisés dans le cadre des nouvelles actions entreprises par le Service de médiation culturelle et notamment dans le développement des actions identifiées dans le cadre de la Charte Européenne du Tourisme Durable, et qu'un renfort sur l'un des postes d'accueil s'avère nécessaire durant la période estivale.

Par ailleurs, Monsieur Pascal QUENIOT explique que l'un des agents d'accueil travaillant à temps partiel à 80%, le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi temporaire permet de compenser la perte des 20% restant en Equivalent Temps Plein.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité l'ouverture d'un emploi temporaire d'agent d'accueil contractuel sur un emploi non permanent pour une durée de deux mois en renfort de la mission d'accueil du public à la Maison du Parc.



Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

25 JUIN 2015

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du samedi 20 juin 2015

Le samedi 20 juin 2015, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Varennes-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 12 juin 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 181 correspondant à : 281 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 62 Nombre de voix : 142
Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky GELINEAU



Remplacement temporaire pour cause de congé maternité

Monsieur Benoît BARANGER rappelle que Madame Christele BULOT doit être remplacée prochainement pour cause d'indisponibilité liée à un congé maternité, afin d'assurer la continuité du service à la Maison du Parc.

Le recrutement s'effectuera sous le régime des attachés territoriaux.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité l'ouverture d'un emploi temporaire de six mois en remplacement du congé maternité de Madame Christele BULOT, Responsable de la Maison du Parc.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le **25 JUIN 2015**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 20 juin 2015

Le samedi 20 juin 2015, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Varennes-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 12 juin 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 181 correspondant à : 281 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 62 Nombre de voix : 142
Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky GELINEAU



Budget primitif 2015 – Décision modificative n° 1 Régularisation du budget primitif

Monsieur le Trésorier de Saumur a attiré notre attention sur les écritures de cession d'immobilisations. En effet, au budget primitif, nous avons inscrit tous les comptes budgétaires correspondants aux écritures de cession. Hors le mécanisme d'ouverture automatique de crédit a été mis en place par l'ordonnance 2005-127, chaque titre d'ordre relatif aux opérations de cessions emporte ouverture de crédits budgétaires. Il convient donc d'alimenter uniquement le chapitre 024 du montant de la cession.

Il est donc nécessaire de régulariser le budget de la façon suivante :

Section	sens	chapitre	article	Libellé	Diminution de crédits
F	D	042	675	Valeur comptable des immobilisations cédées	-13 762.16
F	R	77	775	Produits exceptionnels - indemnité	-1 300.00
F	R	042	776	Différence sur réalisation	-12 462.16
I	D	040	192	Plus ou moins-value sur immobilisation	-12 462.16
I	R	040	2182	Valeur nette comptable	-13 762.16
I	D	020	020	Dépenses imprévues	-1 300.00

Le budget de fonctionnement s'équilibre donc en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de : 2.839.696,57 €

Le budget d'investissement s'équilibre donc en section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de : 536.526,58 €

Les membres du comité syndical approuvent cette décision modificative à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du samedi 20 juin 2015

Le samedi 20 juin 2015, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Varennes-sur-Loire, sur la convocation qui a été adressée le 12 juin 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 181 correspondant à : 281 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **62** Nombre de voix : **142**

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Budget primitif 2015 – Décision modificative n° 2

Au budget primitif, nous avons budgétisé un poste d'architecte sur une durée de 10 mois et un poste d'archiviste sur une durée de 2 mois. Ces postes n'ont pas été pourvus, les crédits disponibles serviront à couvrir un remplacement de congé maternité pour une durée de 6 mois, le maintien en poste d'un adjoint technique pour une durée de 3 mois et un emploi saisonnier pour une durée de 2 mois.

Le contrat d'avenir ne sera pas recruté ce qui entraîne une diminution du 012 dépenses de personnel et une diminution des recettes à l'article 74712.

Une recette pour l'indemnisation du congé maternité pourra être portée à l'article 6419.

Dans le cadre du contrat nature, deux nouvelles études sont portées par le Parc, il convient donc d'inscrire les crédits nécessaires au compte 617 ainsi que la subvention régionale correspondante.

Une sollicitation au titre des fonds européens est en cours et fera l'objet d'une inscription budgétaire en 2016.

La mission Val de Loire nous a cédé une exposition et nous devons inscrire les écritures d'amortissement aux comptes 28188 et 6811.

Pour le F.C.T.V.A., nous avons inscrit les recettes correspondant aux frais d'études. Cependant les communes n'ont pas commencé les travaux. Nous devons donc diminuer les recettes inscrites à l'article 10222.

Pour équilibrer le budget de fonctionnement et d'investissement, il faut donc réduire les dépenses imprévues.

Dans le cadre des mesures d'urgence pour la sauvegarde du Rôle des genêts en Basse vallée de la Vienne, des conventions sont passées auprès des agriculteurs pour créer des zones refuges estivales pour le Rôle des genêts et autres oiseaux rares des prairies (Courlis cendré, Tarier des prés). La fondation Lisea compense ces mesures.

Pour permettre une indemnisation des agriculteurs et du CPIE qui a travaillé sur ce dossier, il convient d'inscrire les dépenses aux chapitres 65 et 011. les recettes de compensations sont inscrites à l'article 7788.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité sur le nouvel équilibre du budget repris dans les tableaux suivants :



BUDGET 2015 – Recettes de fonctionnement – Vue générale

Chapitre	Libellé	Budget primitif	DM1	DM2	Budget consolidé
002	Résultat de fonctionnement reporté	758 216.53	0.00	0.00	758 216.53
013	Atténuation de charges	2 000.00	0.00	13 055.00	15 055.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	105 716.39	-12 462.16	0.00	93 254.23
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations, subventions et participations	1 968 925.81	0.00	25 288.00	1 994 213.81
75	Autres produits de gestion courante	7 300.00	0.00	0.00	7 300.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	11 300.00	-1 300.00	5 140.00	15 140.00
Total recettes de fonctionnement		2 853 458.73	-13 762.16	43 483.00	2 883 179.57

BUDGET 2015 – Dépenses de fonctionnement – Vue générale

Chapitre	Libellé	Budget primitif	DM1	DM2	Budget consolidé
011	Charges à caractère général	1 013 618.57	0.00	72 143.00	1 085 761.57
012	Frais de personnel	1 271 791.00	0.00	-15 052.00	1 256 739.00
65	Autres charges de gestion courante	89 519.67	0.00	3 250.00	92 769.67
66	Charges financières	500.00	0.00	0.00	500.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00
022	Dépenses imprévues	166 000.00	0.00	-20 075.00	145 925.00
023	Virement à la section d'investissement	161 540.00	0.00	0.00	161 540.00
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (amortissements)	149 489.49	-13 762.16	3 217.00	138 944.33
Total dépenses de fonctionnement		2 853 458.73	-13 762.16	43 483.00	2 883 179.57



BUDGET 2015 – Dépenses d'investissement – Vue générale

Chapitre	Libellé	Budget primitif	DM1	DM2	Budget consolidé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	29 084.00	-1 300.00	-5 618.00	22 166.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	105 716.39	-12 462.16	0.00	93 254.23
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	123 831.20	0.00	0.00	123 831.20
21	Immobilisations corporelles	261 657.15	0.00	0.00	261 657.15
23	Constructions	30 000.00	0.00	0.00	30 000.00
Total dépenses d'investissement		550 288.74	-13 762.16	-5 618.00	530 908.58

BUDGET 2015 – Recettes d'investissement – Vue générale

Chapitre	Libellé	Budget primitif	DM1	DM2	Budget consolidé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 291.53	0.00	0.00	31 291.53
021	Virement de la section de fonctionnement	161 540.00	0.00	0.00	161 540.00
024	Produits de cessions	1 300.00	0.00	0.00	1 300.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	149 489.49	-13 762.16	3 217.00	138 944.33
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	41 581.00	0.00	-8 835.00	32 746.00
13	Subventions d'investissement reçues	165 086.72	0.00	0.00	165 086.72
Total recettes d'investissement		550 288.74	-13 762.16	-5 618.00	530 908.58

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit Baranger
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le **29 JUN 2015**